



De 3 à 6 ans



De 7 à 11 ans

et

De 12 à 17 ans

(Voir bulletin ADOS)

PLANNING DES VACANCES D'HIVER 2012

DU LUNDI 20 FEVRIER 2012 AU VENDREDI 02 MARS 2012

Date limite d'inscription : **MERCREDI 1^{ER} FEVRIER 2012**

*Thème en élémentaire
sur les 2 semaines
"Le Canada"*



*Thème en maternelle
1ère semaine : "Le Carnaval"
2ème semaine : "La montagne en hiver"*

Sortie le 01/03/2012
Laser Quest d'Herblay
Pour les élémentaires

Grand jeu
Sur la route du Canada

Méli-Mélo
D'activités manuelles



Jeux collectifs
Au gymnase



Sortie le 28/02/2012
Théâtre Le Palace à Paris
Kid Manoir
Pour les maternelles
Retour 17h00

Le 21/02/2012
Journée spéciale Mardi Gras
Défilé déguisé
dans les rues de Mériel
Animation surprise l'après midi

- **ACCUEIL** : 7h - 9h MAXIMUM **DEPART** : 16h30 - 19h MAXIMUM
Accueil de Loisirs - 1 Place du Château Blanc - 01.34.48.20.23

L'accueil de loisirs vous propose un programme d'activités très dense. Il est important de connaître les heures d'arrivées et de départs de vos enfants (ceci pour assurer convenablement leur accueil). Celui-ci se fait uniquement sur des journées complètes.

Chaque jour, l'accueil est autorisé jusqu'à 9 h 00 maximum ensuite les portes seront fermées. (PLAN VIGIPIRATE). A respecter impérativement pour l'organisation des différents groupes et déplacements.

Nouveauté 2011 : possibilité pour les enfants de ne pas participer aux sorties.

- **LES ACTIVITES** : un planning est proposé pour cette période mais cette liste est non exhaustive susceptible de modifications selon conditions climatiques, effectifs ou choix des enfants.

Les programmes seront affichés à l'ALSH dès le mercredi 15 février 2012,

- **INSCRIPTIONS** : se font uniquement à l'ALSH avant le Mercredi 1^{er} février 2012 (date butoir)

• **Rappel** : 48 places limitées sur les sorties, priorité aux enfants inscrits à la semaine complète et par ordre d'inscriptions enregistrées à l'ALSH. Liste d'attente en cas de désistement.

Pour les enfants ne participant pas aux sorties, des activités diverses seront proposées sur le site.

Ce coupon est à remettre uniquement à l'ALSH accompagné du dossier complet.

Aucune inscription ne sera prise au-delà de cette date, ni par téléphone.

Aucun désistement et / ou modification ne seront acceptés après la date butoir du 1^{er} février et seront facturés intégralement.

Nous rappelons à tous les parents que l'accompagnement de chaque enfant jusqu'à la salle d'accueil est obligatoire chaque matin afin d'effectuer pointage et transmission d'informations pour la journée ou sur les sorties éventuelles à venir.

- **RAPPEL** : pour les enfants de maternelles (3 ans révolus), l'accès à l'ALSH n'est autorisé que pour les enfants "propres".

IMPORTANT: La validation de l'inscription ainsi que la confirmation des jours et heures de sorties ne seront effectives qu'après envoi aux parents de la photocopie du bulletin d'inscription enregistré par nos services.

BULLETIN D'INSCRIPTION FEVRIER 2012

Nom :..... Prénom :..... Né(e) le :.....

Adresse

Ecole :..... Classe :.....

Téléphone des parents:..... Portable :.....

Viendra a l'ALSH les jours suivants (mettre une croix dans la case correspondante)

	lun	mar	mer	jeu	ven		Lun	Mar	Mer	Jeu	ven
	20	21	22	23	24		27	28	29	01	02
Journée complète avec sorties											
Journée complète sans sorties											

OBLIGATOIRE : indiquer l'heure d'arrivée..... et l'heure du départ.....envisagées.

Autorisation pour la prise de photos de mon enfant ainsi que leur publication ou affichage oui non

Autorisation de sortie seul(e) oui non dès 16h30 oui non

Personnes majeures habilitées autre que les parents, (pièce d'identité à présenter) pour venir chercher l'enfant

Les enfants ne venant pas à la semaine complète, rappel aux parents de consulter impérativement les tableaux des activités et horaires des jours de sorties affichés près de l'accueil.

Tous les désistements ou modifications de planning ne seront pas acceptés après la date d'inscription et seront facturés intégralement.

Le trousseau vous sera communiqué dès validation de l'inscription.

Date.....

Signature des parents,

Date et numéro d'enregistrement à l'ALSH :.....